



R-PLANINVEST

Plan d'épargne en fonds d'investissement

Vous cherchez une solution d'épargne alternative pour financer vos futurs projets ? L'investissement en bourse vous attire, cependant, vous préférez rester flexible et maîtriser vos risques en fonction de votre profil d'investisseur ? Avec **R-PlanInvest**, Banque Raiffeisen vous propose une solution individuelle et simple pour faire évoluer votre épargne au rythme des marchés financiers.

Les atouts

- **Constitution d'un capital**
Une épargne à la hauteur de vos attentes pour tous vos besoins et projets d'avenir y compris ceux de votre famille.
- **Solution sur mesure**
Un libre choix du montant à épargner (minimum 50 € par mois) et de la périodicité des versements automatiques (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle).
- **Flexibilité et adaptabilité à tout moment**
Les versements supplémentaires, les interruptions et les retraits sont possibles à tout moment.
- **Diversification de l'épargne**
Une alternative à l'épargne monétaire pour vous et vos proches. Vous n'avez pas besoin d'être un expert en fonds d'investissement !
- **Politique d'investissement individuelle**
Les connaissances et l'expérience en investissement, les préférences en matière de durabilité, la tolérance au risque ainsi que la situation financière et personnelle, déterminent votre politique d'investissement spécifique.
- **Réduction du risque**
Les versements constants et réguliers à moyen ou à long terme permettent de lisser les variations des marchés financiers.
- **Multiple fonds**
Une large gamme de fonds, dont des fonds ESG, est proposée par Raiffeisen et offre une diversification optimale de votre portefeuille.
- **Tarifification avantageuse**
Sans droits de garde.

Quelles sont les prochaines étapes ?

1. Définissez votre politique d'investissement

Sur la base d'un questionnaire axé sur votre situation financière, vos connaissances et vos objectifs d'investissement y compris votre tolérance au risque et vos préférences en matière de durabilité, votre conseiller en agence vous accompagnera dans la définition de votre profil d'investisseur et de votre politique d'investissement. Ce processus peut également être réalisé en toute autonomie via votre banque en ligne R-Net.

2. Sélectionnez vos fonds R-PlanInvest

En fonction de votre profil d'investisseur et de votre politique d'investissement vous avez le choix entre un ou plusieurs fonds qui ont été sélectionnés et approuvés par la Banque. Votre conseiller vous guidera à travers les différentes possibilités et se tiendra à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

3. Choisissez le montant et la fréquence

Vous avez la liberté de définir le montant (minimum 50 € par mois) et la fréquence du versement. En optant pour un investissement régulier, vous bénéficiez d'un prix d'achat potentiellement meilleur et vous limitez les risques par rapport à un investissement ponctuel.

Pour plus d'informations, **contactez votre conseiller en agence ou l'Agence Online**, par téléphone au **2450-1000** ou par e-mail à **online@raiffeisen.lu**.

N'hésitez pas à consulter notre page dédiée sur notre site Internet :



Avertissement

Les informations dans le présent document publicitaire, sans engagement contractuel, ont un caractère purement informatif, ne constituent ni une offre de vente, ni un conseil en investissement ou une incitation à un investissement, ne remplacent pas le conseil en investissement d'un gestionnaire et ne vous dispensent pas d'avoir votre propre appréciation.

Les investissements dans des fonds d'investissement ne doivent être effectués qu'après examen, le cas échéant avec l'aide d'un conseiller, des informations relatives aux conséquences juridiques, réglementaires et fiscales, notamment eu égard à la compatibilité avec vos ressources personnelles et vous devez vous référer au contrat R-PLANINVEST et aux documents officiels émis par les émetteurs des différentes SICAV, tels que les prospectus de vente et/ou règlements, les documents d'information clés, rapports annuels/semestriels des SICAV, disponibles auprès de Banque Raiffeisen s.c, 4, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange. Seuls ces documents contiennent des informations et données officielles des émetteurs. Banque Raiffeisen s.c. ne peut nullement se porter garante de leur qualité, exactitude, actualité ou exhaustivité. Par conséquent, Banque Raiffeisen s.c. ne peut être tenue responsable de quelconques conséquences pouvant résulter d'informations, simulations et cours inexacts dans ces documents sauf en cas de dol ou de faute lourde. Aucune décision d'investissement ne doit être prise exclusivement sur base de ces documents ; Banque Raiffeisen s.c. ne peut être tenue responsable et décline toute responsabilité en relation avec d'éventuelles pertes subies suite à des décisions d'investissement prises par vos soins sur base de ces documents.

Investir dans des fonds d'investissement comporte des risques liés aux fluctuations des marchés financiers, les cours des SICAV peuvent évoluer tant à la hausse qu'à la baisse. Une performance positive générée dans le passé ne constitue aucune garantie ou indication d'une performance positive à l'avenir. Une SICAV peut être clôturée, absorbée par ou fusionnée avec une ou plusieurs autre(s) SICAV. Banque Raiffeisen s.c. ne peut être tenue responsable et décline toute responsabilité en relation avec d'éventuelles pertes découlant des risques inhérents aux marchés financiers. Vous pouvez seulement effectuer un investissement, si vous êtes clairement conscient des risques du produit respectif et apte, d'un point de vue économique, à supporter les pertes en découlant le cas échéant.

La Banque Raiffeisen s.c. ne peut être tenue responsable et décline toute responsabilité pour des pertes et/ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) occasionnés par la publication et/ou diffusion de ce document respectivement de son contenu. Ce document ne peut être reproduit ou publié en totalité ou en partie sans l'accord écrit préalable de Banque Raiffeisen s.c., est soumis au droit luxembourgeois et les tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg sont seuls compétents ; il peut évoluer à tout moment sans faire l'objet d'une communication.